



Durée d'une procédure de réhabilitation judiciaire

Par **christian**, le **29/10/2010** à **14:18**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais poser une question dont je n'arrive pas trouver une réponse ni sur le net ,ni sur votre site. Voila j'ai déposé une demande de réhabilitation judiciaire au tribunal de Lyon le 13 Septembre dernier et je souhaiterais savoir combien de temps en général dure cette procédure depuis le dépôt jusqu'à la fin.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **chris_idv**, le **29/10/2010** à **22:03**

Bonjour,rnrnVous avez entendu parlé de l'affaire Seznec ?rn14 demandes de réhabilitations se sont succédées depuis plusieurs dizaines d'années ... en vain.rnrnhttp://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_SeznecrnrnCordialement,

Par **christian**, le **29/10/2010** à **23:02**

Bonjour rnrnMerci pour votre humour mais ma question était sérieuse.

Par **chris_idv**, le **29/10/2010** à **23:47**

Bonjour,rnrnMa réponse ne l'était malheureusement pas moins.rnrnEn effet à moins d'apporter

à la justice des preuves indiscutables que les décisions prises l'étaient indubitablement sur des bases erronées alors la procédure de réhabilitation peut durer des années et n'aboutir finalement sur rien.rnrnCordialement,

Par **Maître marque**, le **30/10/2010 à 10:22**

Bonjour,rnrnJe crois qu'il y a confusion dans les différents échanges.rnrnL'affaire Seznec n'avait aucun lien avec une demande de réhabilitation judiciaire mais portait sur une demande de révision, confusion souvent faite.rnrnSur les conditions et la procédure de la réhabilitation, je vous renvoie à la lecture des articles 785 et suivants du Code de Procédure Pénale.rnrnBien à vous

Par **mimi493**, le **30/10/2010 à 19:06**

Chris, je pense que vous confondez révision et réhabilitation.rnrnla réhabilitation est un acte courant, elle est d'office, pour les délits après un certain temps (entre 3 et 10 ans selon le cas).rnQuand on veut réduire le délai, on demande alors une réhabilitation judiciaire

Par **christian**, le **31/10/2010 à 01:07**

Bonjourrnrnoui je pense qu'il y a confusion mais sympa d'avoir répondu ,mais malheureusement je ne trouve pas de réponse à ma question ou de témoignage .